

publics. Et les collèges classiques n'auraient à s'occuper que de l'enseignement secondaire. L'œuvre de ces maisons serait mieux appréciée. On ne leur demanderait pas des réformes qui concernent exclusivement l'enseignement primaire. Elles exécuteraient leur programme sans entraves, et mettraient tous leurs soucis à perfectionner les méthodes. Si les classes dirigeantes voulaient tourner leurs regards vers l'enseignement primaire, que l'on me permette cette comparaison, elles ne s'exposeraient pas à imiter nos bonnes mères qui, dans bien des cas, mettent un sinapisme à la tête quand un médecin ordonnerait un bain de pieds.

Mais sous le prétexte d'améliorer notre système d'enseignement, on fait erreur en décriant le clergé, en nous déchirant les uns les autres, en diminuant le prestige de nos maisons d'éducation, qui ont été la sauvegarde du peuple bas-canadien aux jours sombres de son histoire. La plaie est dans l'école primaire. Eh ! bien, cicatrisons-là en établissant des écoles de *première*, de *deuxième* et de *troisième* classe, nous basant pour cela sur la population et les ressources de la localité, et en fixant une échelle de salaire, d'après le degré de l'école. Le brevet, les années d'enseignement, les succès obtenus, les travaux pédagogiques serviraient de bases à la *classification* des instituteurs et des institutrices ; chaque *classe* assurerait à ceux qui la composent un salaire et un poste proportionnels à sa valeur. A sa sortie de l'école primaire, l'élève serait tenu de subir un examen sur les matières élémentaires et recevrait un certificat d'études, comme cela est pratiqué avec succès dans quelques écoles de Montréal et de Québec.

En résumé : protégeons l'instituteur contre la mesquinerie des commissions scolaires ; assurons-lui des honoraires dignes des services qu'il est appelé à rendre ; donnons une sanction au cours d'études primaires.

Dans mon humble opinion, voilà les réformes qui s'imposent et que je sou mets aux éminents personnages qui honorent L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE de leur confiance.

C.-J. MAGNAN.

Le Salaire des Instituteurs

Madame Dandurand (1) vient de publier dans le "Canada Français", un article relatif au salaire des institutrices, que nous reproduisons avec plaisir :

(1) Mme Dandurand, née Marchand, est la fille de l'honorable Premier Ministre de la Province de Québec.